

**Compte-rendu du 3ème conseil d'école
Courmemin
Séance du 19 juin 2020**

Le conseil d'école s'est réuni le vendredi 19 juin 2020 à 18h, dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Courmemin.

Étaient présents :

- M. Chantier, maire de Courmemin
- M. Nowak, adjoint à la mairie de Courmemin
- Mme Peris, représentante titulaire des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Bernard, représentante suppléante des parents d'élèves de Courmemin
- M. Blanc, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- Mme Breton, enseignante à l'école de Courmemin
- M. Elhaïk, directeur et enseignant à l'école de Courmemin

Étaient absents :

- M. Bellanger, représentant titulaire des parents d'élèves de Courmemin
- M. Bourcier, représentant suppléant des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Gasselin, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Romorantin
- Mmes Beogo, Rousvoal et Urbain, membres du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.
- Mmes Spenlehauer, Semeria et Duchêne, ATSEM à l'école de Courmemin

Président de séance : M. Elhaïk

Secrétaire de séance : Mme Breton

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Elhaïk informe le conseil que, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il a été demandé aux écoles en R.P.I. de faire des conseils séparés. En effet, lors de ce 3e conseil d'école, le protocole d'ouverture est présenté et il est différent dans chaque école puisqu'il dépend de contraintes locales.

Le conseil de l'école de Vernou-en-Sologne a eu lieu vendredi dernier 12 juin.

M. Elhaïk souhaite faire un point sur le conseil d'école du 9 mars 2020 suite à l'envoi du compte-rendu par mail. Nous avons eu plusieurs échanges sur les règlements intérieurs ce jour-là. Les modifications à apporter ont été prises en note dans le compte-rendu. Les règlements seront modifiés en conséquence pour la rentrée de septembre.

Existe-t-il d'autres remarques sur ce compte-rendu ? En l'absence, celui-ci est approuvé.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

POINT 1 : ORGANISATION PEDAGOGIQUE

En cette fin d'année 2019/2020, les effectifs sont les suivants :

- Mme Breton : 11 PS et 8 MS soit un total de 19 élèves (*5 élèves revenus à ce jour*)
- M. Elhaik : 14 GS et 10 CP soit un total de 24 élèves (*13 élèves revenus à ce jour*)
- Mmes Martineau et Lebreton : 8 CE1 et 10 CE2 soit un total de 18 élèves (*8 élèves étaient à ce jour*)
- Mme Cormery : 17 CM1 et 7 CM2 soit un total de 24 élèves (*9 élèves étaient à ce jour*)

Pour la rentrée 2020/2021, l'organisation pédagogique sera la suivante :

Les effectifs sont susceptibles d'évoluer jusqu'à la rentrée de septembre en fonction des inscriptions et départs.

- Classe de PS-MS : 11 PS et 11 MS soit un total de 22 élèves
- Classe de GS-CP : 9 GS et 11 CP soit un total de 20 élèves (2 déménagements + 1 maintien en GS suite à une notification de la MDPH)
- Classe de CE1/CE2 : 10 CE1 et 9 CE2 soit un total de 19 élèves (1 maintien en CE2)
- Classe de CM1/CM2 : 9 CM1 et 16 CM2 soit un total de 25 élèves (1 déménagement en CM2)

Equipe pédagogique et communale :

Mme Cellier fera son retour à la rentrée de septembre après son congé parental. Elle sera à temps partiel pour l'année scolaire 2020/2021 : elle sera présente 3 jours à l'école (les jours ne sont pas encore définis), Un(e) enseignant(e) sera prochainement nommé(e) pour compléter le jour restant.

Le remplacement de Mme Breton prend fin le 3 juillet. Nous la remercions au nom de l'école pour son engagement auprès des élèves durant cette année particulière.

M. Elhaik n'a pu conserver son poste au mouvement (phase de mutation départementale). Mme Vest, en provenance de l'école maternelle de Neung-sur-Beuvron, lui succède. C'est elle qui aura en charge la direction de l'école.

Concernant les ATSEM, rien ne change. Mme Sabrina Spenlehauer reste avec la classe des PS/MS. Mme Céline Duchêne et Mme Marilyn Semeria se partagent les rôles pour le poste d'ATSEM des GS/CP et pour l'organisation de la restauration.

Enfin, suite aux règles sanitaires, il n'y a pas eu de pré-rentrée des futurs petits en juin. En revanche, une visite de l'école sera organisée ce mercredi 1er juillet pour les familles des nouveaux arrivants. Elles pourront réaliser leur inscription pédagogique et découvrir les lieux.

Vacances apprenantes

Un dispositif de « Vacances apprenantes » a été présenté par le ministre de l'Education Nationale il y a quelques jours.

Ces stages permettent de répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires et/ou qui se sont tenus éloignés de l'école durant la période de confinement. Ils contribuent à consolider les notions étudiées en classe et à combler d'éventuelles lacunes

dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture ou des mathématiques.

Gratuit pour les familles, un stage peut être proposé durant la première et la dernière semaine des vacances d'été sur une durée de **15 heures, à raison de 3h par jour durant 5 jours**. Nous souhaiterions organiser un stage de ce type à l'école sur la période du Lundi 24 au vendredi 28 août 2020 pour les élèves rentrants en CP.

M. Elhaïk demande si ce projet est compatible avec le nettoyage de l'école par le personnel communal. Si non, y a t'il une salle de disponible pour accueillir un groupe restreint d'élèves (entre 2 et 5) ?

La mairie propose d'utiliser la salle des associations à l'étage du bâtiment mairie.

Le DDEN, M. Blanc, indique que si des élèves de maternelle étaient conviés à ce stage, les normes de sécurité seraient différentes (passage en catégorie 5). M. Elhaïk répond qu'il n'était prévu d'inviter que des futurs élèves de CP à ce stage.

POINT 2 : SANTE ET SECURITE

Un projet pour la réouverture progressive de l'école a été établi conjointement entre la mairie, les représentants des parents d'élèves et l'école de Courmemin, lors d'une réunion le lundi 4 mai. Ce projet a ensuite été signé par la directrice académique et le préfet. L'école a rouvert le mardi 12 mai avec des effectifs qui ont augmenté au fil des semaines. Le protocole sanitaire qui a été établi début mai était en vigueur jusqu'à ce vendredi soir.

En effet, à partir de ce lundi 22 juin, les écoles accueilleront tous les élèves **de manière obligatoire**. Le ministère de l'éducation nationale a procédé à **un assouplissement du protocole sanitaire et cela nécessite donc que nous simplifions le notre. Ce protocole national a été mis en ligne sur le site du R.P.I.**

Voici les points importants du protocole sanitaire qui sera en vigueur à partir de lundi (nous ne reviendrons pas nécessairement sur les spécificités de l'ancien protocole) :

a) *Le transport scolaire* reste assuré normalement : le car est aménagé pour accueillir un enfant tous les deux sièges. Le masque n'est pas obligatoire pour les enfants de notre école. Toutefois, les parents qui le souhaitent peuvent en fournir un à leur enfant.

b) *Les horaires de la garderie* restent inchangés : 8h00-8h50. En revanche, jusqu'à la fin d'année, l'accueil n'a plus lieu dans la salle côté mairie mais dans le couloir de l'école afin de limiter le brassage des élèves.

c) *Arrivée à l'école le matin* :

Les élèves qui arrivent de Vernou par le car sont pris en charge par les ATSEM qui contrôlent leur température.

Les enfants qui arrivent avec leur famille rentrent par le portail habituel aux horaires habituels (accueil entre 8h50 et 9h) en suivant un parcours qui permet d'éviter les croisements et de maintenir la distanciation. Les parents n'ont plus le droit de rentrer dans l'école afin d'éviter le brassage et doivent ressortir par l'autre portail.

Il est à noter qu'entre 8h45 et 9h, les deux portails restent ouverts afin d'éviter les zones de contact par les familles (plan vigipirate modifié) Les ATSEM prennent la température des enfants à leur arrivée à l'école. Bien évidemment, si il présente des signes de fièvre (+ de 37,8°), l'élève devra rester chez lui. Le personnel adulte est soumis à ces mêmes règles.

d) *Règles de distanciation physique*

A l'**école maternelle**, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe **aucune règle de distanciation ne s'impose** que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (cantine, couloir, cour dans la mesure du possible,...)

e) *Organisation en classe :*

En classe, une attention est portée sur les distances entre les élèves. Les enfants bénéficient d'un matériel individualisé (table, chaise, crayons, feutres,...). La mise à disposition d'objets partagés (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons,...) au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

f) *Lavage des mains*

Le lavage des mains a toujours lieu de manière régulière, a minima :

- o à l'arrivée dans l'établissement ;
- o avant et après chaque repas ;
- o avant et après les récréations ;
- o après être allé aux toilettes ;
- o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut désormais se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Quatre élèves pourront accéder aux sanitaires en même temps sous le contrôle d'un personnel adulte.

g) *les récréations*

Elles sont organisées dans la mesure du possible par classe en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière. En cas de difficulté d'organisation (météo,...), elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

h) *la restauration scolaire*

Du 12 au 25 mai, les élèves devaient se munir d'un pique-nique. Depuis cette date, la restauration scolaire est assurée normalement, dans le respect des gestes barrière et en faisant attention à respecter la distance entre les deux groupes classe.

i) *le port du masque par les adultes*

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

j) *Nettoyage et désinfection :*

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de porte) est également réalisé au minimum une fois par jour.

En accord avec la mairie, il a été décidé, malgré l'assouplissement des mesures, que le nettoyage des toilettes serait toujours réalisé plusieurs fois par jour.

L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).

Il a été convenu pendant ce conseil, que les bacs à sable, qui sont des zones propices aux microbes, ne seraient pas rouverts jusqu'à la fin d'année scolaire.

k) *Sortie des classes*

Elle a toujours lieu à 16h30 mais au niveau de l'autre portail afin de conserver le sens de circulation. Les groupes sortent dans l'ordre suivant afin de limiter les brassages :

- o La classe de PS/MS arrive d'abord au portail ;
- o puis celle de GS/CP ;
- o puis les enfants qui prennent le car, pris en charge par les ATSEM.

Réflexion sur les mesures à prendre pour la rentrée de septembre 2020 :

- Il a été observé depuis la réouverture que l'utilisation d'un seul portail ne permet pas de fluidifier la sortie. La mairie propose de reprendre une sortie pour les élèves récupérées par leurs familles et une autre pour ceux qui prennent le car

- L'école explique qu'un lignage au sol est envisagé à l'intérieur de l'école afin de respecter les distances auprès des portails.

POINT 3 : PROJETS ET SORTIES SCOLAIRES

Les classes de l'école de Courmemin avaient un projet sur le thème du cirque. Compte tenu de la crise sanitaire, le spectacle envisagé en fin d'année et les autres activités ont dû être annulées. Le thème sera différent l'année prochaine.

Mme Breton explique qu'une journée de randonnée sera organisée la dernière semaine avant les vacances d'été jusqu'à la fromagerie de Banguin. L'accord des familles sera demandé par mail.

Suite aux discussions lors des précédents conseils, les équipes pédagogiques des deux écoles du R.P.I. se sont concertées et préparent communément la rentrée de septembre. Un thème commun est envisagé. Plusieurs pistes sont étudiées pour permettre aux élèves de Vernou et de Courmemin de travailler ensemble à différents moments de l'année.

Les enseignants des deux écoles se sont réunis afin de mettre en place une programmation commune pour le cycle 2 (de CP à CE2). Deux objectifs à cette démarche :

- harmoniser les contenus et les stratégies pédagogiques entre les deux classes
- permettre une continuité dans les apprentissages entre la fin de la scolarité à Courmemin et le début de celle à Vernou.

Dans cette optique, ils souhaiteraient que certaines fournitures soient communes : le cahier de langues vivantes/anglais et le classeur de « Questionner le monde ». Cela permettrait à un élève de garder ces outils du CP jusqu'au CE2.

M. le maire : Afin de permettre un équilibre financier entre les deux mairies, les achats seront effectués par Courmemin. Vernou remboursera 50% de ces dépenses annuelles.

POINT 4 : COOPERATIVE SCOLAIRE

Voici le point sur la coopérative scolaire pour l'année 2019/2020. Les comptes sont arrêtés au 31 août.

Les recettes (2145 euros)

- les dons des parents : **465 euros**
- les dons de l'association de parents d'élèves : **1000 euros**

M. Elhaïk en profiter pour remercier de nouveau l'APE « Les Petits Solognots »

- les photos de classe : **380 euros**
- subvention exceptionnelle mairie de Courmemin pour l'année 2019 : **300 euros**

L'école doit refaire un dossier pour pouvoir y prétendre. L'école demande à la mairie quel contenu est nécessaire et à quelle date doit être rendu le dossier ?

La mairie demande à recevoir un nouveau dossier pour la rentrée de septembre.

Les dépenses (892 euros)

- cout total des sorties : **328 euros** (Planet momes)
- cotisation annuelle OCCE, assurance école : **119 euros**
- les achats divers pour la pharmacie, matériel pédagogique, entretien jeux de cour, cadeau de Noël **445 euros**

A la rentrée de septembre 2019, il y avait **1294 euros** dans les caisses de la coopérative. A ce jour, il reste **2333 euros**.

POINT 5 : TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

a) Réfection trotinettes

Nous sommes toujours en attente d'un de nos prestataires pour la réfection des trotinettes usagées. Une commande a été passée en début d'année auprès de l'entreprise « Scoludic » pour réparer les poignées des patinettes bleues.

b) Tracés pour les trotinettes

Nous souhaiterions réfléchir à la réalisation de tracés supplémentaires dans la cour de récréation pour diversifier les jeux des élèves, notamment des tracés pour les deux roues. Un devis peut-il être envisagé en lien avec la mairie ?

La mairie demande un cahier des charges à l'école afin d'effectuer plusieurs devis. Le directeur explique que l'objectif de cette démarche serait :

- de limiter les risques dans la cour en balisant les zones autorisées pour les trotinettes, patinettes, vélos,...
- d'aborder avec les élèves les notions d'éducation routière

c) Label écoles numériques

L'Etat propose à nouveau de co-financer des projets d'équipement numérique des écoles, notamment celles situées dans les zones rurales.

Sur présentation d'un projet commun école-mairie, retourné avant le 15 septembre 2020, les collectivités pourront se voir attribuer jusqu'à 50% de subventions pour des investissements compris entre 3 000 et 14 000 €. Les communes qui ont déjà bénéficié des appels à projets précédents peuvent de nouveau en bénéficier, si elles remplissent les critères définis dans le cahier des charges.

Nous souhaiterions réfléchir avec la mairie sur la possibilité d'acquérir une flotte de 6 à 8 ordinateurs portables pour accompagner les tablettes

M. le maire : la question a été posée en réunion municipale. Un projet doit être proposée par l'école à la mairie afin d'en évaluer sa faisabilité.

M. Nowak explique que le budget 2020 de la municipalité ayant déjà été voté, il faudrait vérifier auprès de l'inspection si le paiement de ces équipements pouvait être reporté à 2021 en cas d'accord sur le projet.

d) Distributeur de savon

L'école demande si il est possible d'installer un distributeur automatique de savon dans la classe du fond (GS/CP).

Il semblerait également utile d'envisager d'augmenter le nombre de distributeurs dans les toilettes (passer de deux à quatre par exemple) afin de fluidifier le lavage des mains avant et après les récréations.

La mairie, via M. Nowak, donne son accord pour l'installation de ces équipements pour la rentrée de septembre.

POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES

L'équipe de représentants des parents d'élèves de Courmemin a souhaité mettre en place une communication par mail avec les parents de l'école. Quelques jours avant la date du conseil, tous les parents qui ont accepté de transmettre leur adresse électronique peuvent donner leurs questions à leurs représentants. Pour ce conseil, les représentants n'ont reçu qu'une seule question :

- Comment sont gérées les blouses achetées par les parents de PS ?

Réponse de l'école : depuis quelques années, il a été décidé de demander aux familles nouvellement arrivantes dans l'école de fournir une blouse pour les activités manuelles. Ces blouses ne sont pas nominatives.

Mme Peris rapporte que des familles ne comprennent pas pourquoi la blouse qu'ils achètent n'est pas portée uniquement par leur enfant et pourquoi celle-ci ne leur est pas rendue en fin d'année.

M. Elhaïk explique que ce choix a été fait dans un esprit de partage. Il n'était pas envisageable de restituer les blouses en fin d'année à cause de leur usure.

Désormais, l'école achètera, via la coopérative, un lot de blouses pour chaque classe. Dès septembre 2020, l'achat d'une blouse ne sera plus demandé aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

A Courmemin, le 19 juin 2020

La secrétaire de séance,

Blandine Breton

Le directeur,

Simon Elhaïk

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elhaïk', with a long horizontal stroke extending to the right.

Copie transmise à :

- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
- Monsieur le Maire de Courmemin
- Monsieur le Maire de Vernou-en-Sologne
- Mesdames et Monsieur les représentants des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Mesdames et messieurs les membres de l'équipe enseignante
- Mesdames les membres du personnel communal (ATSEM)
- Mesdames les membres du RASED